Nations Unies S/PV.5060



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-neuvième année

5060e séance
Vendredi 22 octobre 2004, à 10 heures
New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Valle
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	Mme Williamson
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

04-56678 (F)
0456678

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Nous allons entendre un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

M. Kieran Prendergast (*parle en anglais*) : Je suis au regret d'informer le Conseil de sécurité, une fois de plus, qu'il n'y a guère d'éléments positifs mais beaucoup d'éléments négatifs ce mois-ci. La violence plutôt que la négociation continue d'être le mode de communication le plus fréquent au Moyen-Orient. Il y a un sentiment palpable de dérive et d'appréhension, et dans le cas du territoire palestinien occupé, il s'agit d'une dérive vers le chaos. Aucune des deux parties ne remplit ses obligations au titre de la Feuille de route.

Une importante opération militaire israélienne dans la bande de Gaza a entraîné la mort d'un grand nombre de Palestiniens, y compris des civils et des enfants. Le Secrétaire général a exprimé sa profonde préoccupation face à ces morts et il a rappelé à Israël qu'il devait agir dans le respect des obligations qui lui incombent au titre du droit international humanitaire.

Les attentats terroristes perpétrés à Taba, dans la région du Sinaï en Égypte, le soir du 7 octobre, ont constitué une rupture de la paix dans une région jusqu'alors connue comme un havre de la coexistence et du tourisme. Les victimes reflètent la diversité des nationalités se mélangeant à Taba : au moins 13 Israéliens, six Égyptiens et six touristes russes et italiens ont été tués dans ce triple attentat à la bombe.

Depuis mon dernier exposé au Conseil, il y a tout juste un mois, 206 Palestiniens et 13 Israéliens ont trouvé la mort et environ 1 033 Palestiniens et 62 Israéliens ont été blessés. Le nombre de Palestiniens tués depuis septembre 2000 est maintenant de 3 839. Ce sont au total 979 Israéliens qui ont trouvé la mort durant la même période. On estime que 36 433 Palestiniens et 6 297 Israéliens ont été blessés depuis le début de l'Intifada. Ces chiffres sont effrayants. Ils devraient nous donner matière à réflexion. Allons-nous laisser les choses continuer ainsi? N'y a-t-il pas une meilleure façon de procéder?

La violence à l'intérieur et autour de la bande de Gaza a connu une vive escalade durant la période considérée. Le 29 septembre, des roquettes Qassam ont été tirées de Gaza sur la ville de Sderot, en Israël, tuant deux enfants âgés de deux et quatre ans. Au cours du mois dernier, des militants palestiniens ont continué de lancer des roquettes Qassam sur Sderot, faisant des blessés légers et endommageant des maisons et les infrastructures. L'Autorité palestinienne doit tout mettre en œuvre pour faire cesser de telles attaques contre les civils israéliens.

Dans ce contexte, le 30 septembre, Israël a lancé une vase opération militaire dans le nord de la bande de Gaza. Un important contingent de troupes israéliennes a fait incursion dans Beit Lahiya, Beit Hanoun et dans le camp de réfugiés de Jabaliya. Pour la seule journée du 30 septembre, au moins 35 Palestiniens ont été tués. Soixante-douze Palestiniens, âgés de 10 à 60 ans, ont été blessés par balles dans le camp de Jabaliya ce jour-là, selon les responsables de l'hôpital. Au 15 octobre, date à laquelle les troupes israéliennes ont commencé leur redéploiement, 135 Palestiniens avaient été tués à Gaza, dont 114 d'entre eux dans le nord de la bande. Quelque 512 Palestiniens avaient été blessés, dont 431 dans la partie nord de Gaza. Au cours de l'opération, en moyenne, huit Palestiniens ont été tués et 30 blessés chaque jour.

Nombre de ces victimes étaient des civils, dont beaucoup d'enfants. Au moins 34 enfants auraient trouvé la mort, au 15 octobre. Environ 170 enfants de 18 ans au plus ont été blessés. Le 5 octobre, une jeune fille de 13 ans a été tuée près de son école, criblée de 20 balles. Le 12 octobre, une jeune Palestinienne de

11 ans a été mortellement blessée dans une école de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), incident qui rappelle celui qui s'est produit le mois dernier au cours duquel une jeune fille de 10 ans avait été blessée par balles dans une salle de classe de l'UNRWA, succombant par la suite à ses blessures. Nous appelons de nouveau le Gouvernement israélien à respecter ses obligations juridiques aux fins d'assurer la sécurité des civils palestiniens et à s'abstenir de recourir à une force disproportionnée.

Nous continuons également d'être gravement préoccupés par les destructions considérables de biens civils, d'infrastructures et de terres agricoles dans la partie nord de la bande de Gaza au cours de cette opération. Ces destructions suscitent à nouveau notre vive préoccupation quant aux punitions collectives et contribuent à alimenter le bain de sang.

Israël s'est livré à un certain nombre d'assassinats extrajudiciaires au cours du mois écoulé. L'organisation israélienne des droits de l'homme B'Tselem estime que, avant même ces assassinats extrajudiciaires, plus de 150 militants ont été tués depuis septembre 2000 par Israël, au cours d'assassinats ciblés. Plus de 100 passants ont succombé au cours de ces frappes. Nous confirmons notre appel au Gouvernement israélien et lui demandons de mettre immédiatement fin à la pratique illégale des assassinats extrajudiciaires et de s'abstenir de recourir à la force dans des zones densément peuplées où il existe un risque élevé de dommages non intentionnels.

L'Autorité palestinienne doit en même temps prendre des mesures décisives pour juguler la terreur qui émane du territoire qui est sous son contrôle. Le 22 septembre, deux agents israéliens de la police des frontières ont été tués et une quinzaine d'Israéliens ont été blessés lorsqu'une jeune fille de 18 ans s'est faite sauter au cours d'un attentat-suicide à un arrêt de bus très fréquenté au nord de Jérusalem. L'Autorité palestinienne doit traduire en justice les auteurs d'actes de terrorisme. L'Autorité palestinienne doit s'acquitter de ses obligations en vertu de la Feuille de route et du droit international et faire tout son possible pour prévenir ces attaques.

Il y a eu également le mois dernier une intensification de la violence et du bain de sang en Cisjordanie. Nous sommes particulièrement préoccupés par le nombre croissant d'actes violents commis par les colons israéliens. Nous exhortons le Gouvernement israélien à exercer son autorité légale sur les colons israéliens et à traduire en justice les auteurs de crimes contre les Palestiniens et les civils de pays tiers.

Le travail des organismes des Nations Unies continue d'être gravement entravé par les restrictions israéliennes sur les déplacements. Au cours de la période à l'examen, l'UNRWA a été forcé de suspendre bon nombre de ses opérations courantes, y compris la reprise d'une aide alimentaire d'urgence fort nécessaire dans la bande de Gaza. À quelques exceptions près, depuis le 21 septembre, les forces israéliennes ont empêché le personnel de l'ONU d'avoir un accès libre et sûr à Gaza et de dispenser avec efficacité une aide humanitaire. Nous renouvelons notre appel au Gouvernement israélien pour qu'il garantisse la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et qu'il assure le libre accès et la libre circulation des biens et du personnel humanitaire d'un bout à l'autre de la bande de Gaza.

Toutefois, comme je l'ai indiqué au Conseil au cours de mon dernier exposé, ce sont les civils palestiniens qui souffrent le plus des restrictions sur leurs déplacements. Le bouclage complet imposé par les autorités israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza le 8 septembre pour les fêtes juives reste en vigueur, et les Palestiniens ne peuvent aucunement circuler entre le territoire palestinien occupé et Israël. En outre, les hommes palestiniens de 16 à 35 ans n'ont toujours pas le droit d'utiliser le terminal de Rafah vers l'Égypte, le seul point de passage pour les habitants de Gaza devant se rendre hors de la bande de Gaza, même s'ils disposent d'ordonnances médicales indiquant qu'il leur est nécessaire de se faire soigner à l'extérieur.

L'économie est en ruine. Étant donné que sa revitalisation est fondamentale pour l'avenir, cette situation continue de préoccuper gravement la communauté des donateurs, qui prévoit de se réunir avant la fin de l'année pour débattre de la meilleure manière d'appuyer l'économie palestinienne. Les restrictions sur les déplacements ont considérablement augmenté en 2004. Le chômage à Gaza et en Cisjordanie reste élevé. On prédit que la pauvreté va empirer. L'aide alimentaire, les normes éducatives et sanitaires, ainsi que la qualité de l'eau et de l'assainissement se sont gravement détériorées.

Israël poursuit sa politique de démolition des habitations – 166 foyers ont été détruits depuis mon dernier exposé – et continue de confisquer ou de raser les terres palestiniennes aux fins d'ériger le mur, dont la construction se poursuit, surtout sur le pourtour de Jérusalem. Nous appelons de nouveau Israël à s'acquitter de ses obligations juridiques telles qu'elles sont énoncées dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et dans la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, qui prend acte de cet avis et qui exige qu'Israël s'acquitte de ses obligations juridiques.

Le Secrétaire général enverra dans une semaine au Président de l'Assemblée générale une lettre énonçant la structure et les activités prévues pour enregistrer les dommages causés par la construction du mur, comme le prévoit la résolution ES-10/15. Son objectif sera de mettre en place dans les meilleurs délais un organe permettant d'examiner les demandes et les critères d'admissibilité pour l'enregistrement et de vérifier également les faits, l'étendue des dégâts ainsi que le lien de causalité entre la construction du mur et les dommages subis.

Je voudrais dire un mot à propos de la paix. Parler d'un processus de paix semble nous séparer de la réalité actuelle. Cependant, le fait est que le conflit entre Israéliens et Palestiniens ne pourra être réglé que grâce à des négociations entre les parties. En l'absence continue de telles négociations, seule la Feuille de route offre la possibilité d'avancer. La mise en œuvre de la Feuille de route, que le Conseil de sécurité a fait sienne dans sa résolution 1515 (2003), aidera les deux parties à retourner enfin à la table des négociations.

Je ne peux cependant offrir aucun réconfort au Conseil. Le Gouvernement israélien n'a toujours pas respecté son obligation de démanteler les avant-postes construits depuis le mois de mars 2001 et d'imposer un gel des implantations israéliennes, y compris celles résultant d'une croissance naturelle, conformément à la Feuille de route et au rapport Mitchell. Comme l'a récemment déclaré le Quatuor, cette inaction suscite notre vive préoccupation. Au cours des années 2002 et 2003, les colonies de peuplement en Cisjordanie et à Gaza ont bénéficié de la part du Ministère israélien de l'intérieur d'une aide financière qui était au moins deux fois supérieure à celle qu'ont reçue les autres communautés juives. Nous sommes d'autant plus inquiets par l'inaction du gouvernement s'agissant du gel des colonies de peuplement que nous nous sommes entendus dire qu'un premier avant-poste avait été créé récemment dans la bande de Gaza et que le nombre d'appartements vendus en Cisjordanie et dans la bande de Gaza avait augmenté de plus de 20 % au cours des sept premiers mois de 2004, comparé à la même période en 2003. Nous appelons donc Israël à s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international et de la Feuille de route.

Pour sa part, l'Autorité palestinienne doit elle aussi prendre des mesures sincères, résolues et soutenues pour s'assurer qu'un Premier Ministre et un cabinet dotés des pouvoirs nécessaires soient en mesure de s'acquitter des obligations palestiniennes telles qu'elles sont énoncées dans la Feuille de route, en particulier pour ce qui est de mettre un terme à la violence et au terrorisme et de procéder à une réforme de ses forces de sécurité.

Les troubles internes se poursuivent sur le territoire palestinien occupé. Le 12 octobre, le chef des services de renseignements militaires, Moussa Arafat, est sorti indemne d'un attentat à la voiture piégée qui visait son convoi à Gaza. Le 18 octobre, six agents de la sécurité ont été blessés, dont l'un grièvement, lorsque des tirs ont éclaté entre les membres de factions palestiniennes rivales. Le nombre croissant d'incidents indique que les militants s'enhardissent de plus en plus pour ce qui est de remettre en cause l'Autorité palestinienne.

Le 14 octobre, le Premier Ministre palestinien Abou Alaa a déclaré à la presse :

> « Les services de sécurité ne parviennent pas à mettre un terme à l'anarchie. Il existe des problèmes internes, des meurtres et des tentatives d'assassinat ont lieu et nous n'avons malheureusement pas été en mesure jusqu'à présent de contrôler la situation, ce qui nous fait porter une très grande responsabilité. La situation exige que nous unifions toutes nos forces de sécurité en prenant une décision claire et résolue et en émettant des ordres clairs et précis ».

Nous faisons de nouveau appel au Président Arafat pour qu'il mette en œuvre les réformes tant attendues. Ces réformes sont nécessaires non seulement au sein des services de sécurité – qui doivent être consolidés et rendre des comptes à un Ministre de l'intérieur doté des pouvoirs nécessaires, sous la supervision d'un Premier Ministre efficace – mais également dans d'autres domaines où une réforme

législative attend encore d'être approuvée par le Président.

À cet égard, nous continuons d'appuyer les mesures visant à préparer les élections palestiniennes. L'action menée en vue de l'inscription des électeurs a récemment pris fin, après un report dû à une faible participation et aux opérations militaires israéliennes. Au 13 octobre, un total de 64,7 % des électeurs bénéficiant du droit de vote en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, en excluant Jérusalem-Est, s'étaient inscrits.

Malheureusement, les restrictions imposées à la liberté de mouvement par les Israéliens ont empêché la Commission électorale centrale d'amener de Gaza à son siège en Cisjordanie, en toute sécurité et sans interférence, les formulaires d'inscription remplis. Nous prions donc Israël et l'Autorité palestinienne de coopérer en vue de la tenue d'élections libres et crédibles.

À l'ouverture de la session d'hiver de la Knesset, le 11 octobre, le Premier Ministre Sharon a déclaré qu' « Israël continuerait d'appuyer la Feuille de route, qui est le seul plan permettant de progresser vers la conclusion d'un accord politique viable ». Nous espérons que c'est cette déclaration, et non les remarques que M. Sharon et ses associés auraient formulées auparavant, qui reflète la politique israélienne. L'initiative de retrait de M. Sharon devrait être introduite à la Knesset le 25 octobre, et la première lecture du projet de loi y relatif sur l'octroi de dédommagements aux colons évacués devrait avoir lieu le 3 novembre.

Comme le Conseil en a été informé au cours d'exposés successifs, la façon dont le retrait israélien de Gaza et du nord de la Cisjordanie aura lieu et le contexte dans lequel il aura lieu sont extrêmement importants. Comme l'a récemment à nouveau déclaré le Quatuor, à l'issue de sa réunion à New York, le 22 septembre, le retrait de Gaza doit se faire de façon pleine et entière et doit être entrepris en conformité avec la Feuille de route. Si ces conditions sont remplies, le retrait pourrait être une étape utile vers la fin de l'occupation israélienne, qui a commencé en 1967, au moyen de négociations directes entre les parties en vue de réaliser l'objectif de deux États – Israël et une Palestine souveraine, indépendante, viable, démocratique et au territoire contigu – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Ceci demeure l'objectif final. Nous prions le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne de travailler en étroite coordination afin de préparer et de mettre en œuvre cette initiative de retrait.

Le Quatuor a exprimé sa profonde reconnaissance et son appui à l'Égypte pour les efforts qu'elle déploie en vue d'aider à réformer et à reconstruire les services de sécurité palestiniens, de mettre définitivement un terme à tous les actes de violence et de réaliser l'objectif de la sécurité, de la stabilité et de la prospérité à Gaza au moment de la mise en œuvre du retrait. Dans ce contexte, le Quatuor en appelle également à toutes les parties concernées pour qu'elles travaillent de façon constructive sur les aspects économiques du retrait de Gaza et de la Cisjordanie. La réunion reportée du Comité de liaison ad hoc, le principal organe de coordination bailleurs de fonds, doit avoir lieu dans le courant de l'année, et nous espérons qu'elle donnera des résultats tangibles permettant d'apaiser la profonde crise économique et humanitaire à laquelle l'Autorité palestinienne est confrontée.

S'agissant de la situation au Sud-Liban, nous avons constaté un calme relatif le long de la Ligne bleue ces trois derniers mois. Les survols de l'espace aérien sont les seules graves violations ayant eu lieu durant cette période. Le 21 septembre, on a enregistré neuf violations de l'espace aérien par 16 avions à réaction. Le 11 octobre, un total de 12 violations de l'espace aérien ont eu lieu, causant des bangs à plusieurs endroits au Liban. D'autres violations de l'espace aérien ont eu lieu les 18 et 19 octobre. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien de cesser ces violations de la Ligne bleue.

Malgré le calme général, certains événements sont venus rappeler l'instabilité sous-jacente. Dans la zone d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le 9 septembre, d'après des sources de la sécurité libanaise, des éléments armés non identifiés ont tiré une roquette à partir de la vallée de Yaroun en direction d'Israël. Cette roquette, qui, apparemment, n'a pas très bien fonctionné, a atterri du côté libanais de la Ligne bleue. Les autorités libanaises ont arrêté ces éléments armés, qui auraient été en possession de deux autres roquettes. Nous nous félicitons de la célérité avec laquelle le Gouvernement libanais a agi et continuons de lui demander de pleinement assurer le contrôle de l'emploi de la force sur l'ensemble de son territoire et d'empêcher toutes

les attaques à partir du Liban et par-delà la Ligne bleue.

D'autres incidents relatifs à la sécurité en général ont eu lieu en dehors de la zone d'opération de la FINUL. Le plus inquiétant est l'attentat à la voiture piégée qui a eu lieu le 1er octobre à Beyrouth, qui visait la voiture de l'ancien Ministre Marwan Hamadeh, et qui a fait un mort et deux blessés, dont M. Hamadeh. Le Secrétaire général a publié une déclaration exprimant sa profonde préoccupation face à cet incident et réitérant sa répugnance à l'égard de tels actes de violence.

Toujours au sujet du Liban, le Secrétaire général a été chargé par le Conseil de sécurité de présenter un rapport aux membres tous les six mois, et il le fera évidemment.

Je regrette d'annoncer une fois de plus qu'aucun progrès n'a été réalisé sur la voie syro-israélienne. Comme je l'ai dit lors de mes exposés précédents, le Président Bashar Al-Assad a déclaré à plusieurs reprises qu'il est disposé à reprendre les négociations de paix avec Israël. Il n'y a guère eu de suite à ces ouvertures. Néanmoins, la reprise et l'aboutissement des négociations de paix entre Israël et la Syrie et l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) sont autant d'éléments indispensables à la réalisation d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Au début de cet exposé, j'ai parlé d'un sentiment palpable de dérive et d'appréhension. Cela provient d'un sentiment de pessimisme tout aussi généralisé quant aux perspectives au Moyen-Orient, conjugué à de la frustration, car la base d'un règlement – à savoir la solution de deux États – est bien établie et jouit d'un appui très fort aussi bien parmi les Israéliens que parmi les Palestiniens. On entend dire un peu partout que le moment est venu de renouveler l'engagement et l'action, mais que les parties ne pourront y parvenir si elles sont livrées à elles-mêmes. C'est la raison pour laquelle l'engagement renforcé de la communauté internationale est absolument essentiel si nous voulons mettre un terme à la violence et apporter un nouvel espoir de paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Prendergast de son exposé très complet.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite les membres du Conseil à poursuivre le débat sur cette question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.